

MENTION DE CONVOCATION

Du vingt-deux mars deux mille dix-neuf. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le vingt-neuf mars deux mille dix-neuf en Mairie de Mars-sur-Allier.



SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2019

Le vendredi vingt-neuf mars 2019 à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Thierry FAVARCQ, Adjoint au Maire en ce qui concerne le compte administratif et de Jean DELEUME, Maire pour le reste de la séance.

Etaient présents : Jean-Claude BERTHOMIER, Baptiste BOULON, Jean DELEUME, Thierry FAVARCQ, Samuel GIEMZA, Marie HUMBERT, Cécile THONIER

Pouvoir donné à : Corinne PETIT (pouvoir à Jean-Claude BERTHOMIER), Véronique CHEVALIER (pouvoir à Thierry FAVARCQ)

Excusé(e)s sans pouvoir : Jean-Marie CONTE

Non excusés : Aurore LEBRUN

Séance ouverte à : 20h45



L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2019
Approbation du Compte Administratif 2018
Approbation du Compte de Gestion 2018
Affectation du Résultat
Subventions 2019 attribuées aux Associations
Vote du Budget Primitif 2019
Vote des Taxes Locales Directes pour 2019
Questions et informations diverses



DÉLIBÉRATION N° 2019/MARS/001 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2019

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/003

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry FAVARCQ, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Jean DELEUME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Solde au 31/12/2017</u>	+ 93 360.07 €
	<u>Dépenses :</u>	- 187 531,47 €
	<u>Recettes :</u>	+ 220 120,16 €
<u>Section d'investissement</u>	<u>Solde au 31/12/2017</u>	- 58 084.26 €
	<u>Dépenses :</u>	- 50 668,22 €
	<u>Recettes :</u>	+ 87 723,24 €

Résultat de clôture à reporter (section fonctionnement 002) : 95 439.52 € (déduction faite des 30 509.24 € à imputer en investissement au 1068)

Résultat de clôture à reporter (section investissement 001) : - 21 029.24 € (inclus 9 480.00 € de restes à réaliser)

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/004

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant la régularité des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/005 AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal ayant constaté au compte administratif 2018 un excédent de fonctionnement de 95 439.52 € et un déficit d'investissement de 21 029.24 €.

DECIDE

- DE REPORTER LA SOMME DE 95 439.52 € en section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement 2018 reporté au budget primitif 2019).
- DE REPORTER LA SOMME DE - 21 029.24 € en section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement 2018 reporté au budget primitif 2019), et de - 9 480,00 € de reste à réaliser, soit un besoin de financement de 30 509,24 € affecté au compte 1068 (recette d'investissement reporté au budget primitif 2019).

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/006 SUBVENTIONS 2019 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'attribuer, aux associations mentionnées ci-dessous les subventions suivantes au titre de l'exercice 2019 :

Comité des fêtes	1 840,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
Camosine	80,00 €
Croix Rouge Française	80,00 €
Héritage	50,00 €
Foyer coopératif Collège Les Allières	200,00 €
<u>Total</u>	<u>2 350,00 €</u>

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/007
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 287 129,52 € pour la section de fonctionnement
- 131 508,76 € pour la section d'investissement

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 ainsi présenté.

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/008
VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2019

Après avoir procédé au vote du budget 2019 et approuvé le produit nécessaire à son équilibre, le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour 2019

Taxe d'habitation

(Taux de référence 2019 : 28,06 %) Taux voté 2019 : 28,06 %

Taxe foncière bâtie

(Taux de référence 2019 : 17,99 %) Taux voté 2019 : 17,99 %

Taxe foncière non bâtie

(Taux de référence 2019 : 27,54 %) Taux voté 2019 : 27,54 %

- Autorise et charge Monsieur le Maire d'effectuer les procédures administratives nécessaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/009
LITIGE FAMILLE CHALOT-ANDRÉ/MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le litige qui oppose la famille CHALOT/ANDRÉ et la Mairie. Après avoir pris toutes les attaches nécessaires auprès de la Préfecture de la Nièvre, l'inhumation de Monsieur Albert ANDRÉ est autorisée dans la concession perpétuelle familiale.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Approuve cette issue favorable pour la famille CHALOT/ANDRÉ
- Demande à Monsieur le Maire d'informer la famille CHALOT/ANDRÉ de cette décision
- Autorise et charge Monsieur le Maire d'effectuer et de régler les procédures administratives nécessaires
-

DÉLIBÉRATION N°2019/MARS/010
PROJET EOLIEN DES PORTES DU NIVERNAIS

A ce jour, aucune nouvelle information concernant le projet éolien des Portes du Nivernais n'est parvenue en Mairie.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : -----

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h15.

Le Secrétaire,
Thierry FAVARCQ

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2019/MARS/001 à la délibération n°2019/MARS/010

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
BERTHOMIER	J-Claude	
BOULON	Baptiste	
CHEVALIER	Véronique	
CONTE	J-Marie	
DELEUME	Jean	
FAVARCQ	Thierry	
GIEMZA	Samuel	
HUMBERT	Marie	
LEBRUN	Aurore	
PETIT	Corinne	
THONIER	Cécile	

